

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Non soutenu

AMENDEMENT N ° II-CF1436

présenté par
M. Ciotti, M. Allegret-Pilot, M. Alloncle, M. Bloch, M. Carbonnel, M. Chaix, M. Chavent,
Mme D'Intorni, M. Fayssat, M. Lenoir, Mme Mansouri, M. Michelet, M. Michoux,
Mme Ricourt Vaginay, M. Trébuchet et M. Verny

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Direction de l'action du Gouvernement »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Coordination du travail gouvernemental	0	1 900 000
Protection des droits et libertés	0	0
TOTAUX	0	1 900 000
SOLDE	-1 900 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement présenté par le groupe UDR propose de supprimer les crédits alloués au Haut-Commissariat au Plan.

Créé en 2020 pour relancer une vision stratégique de long terme, le Haut-Commissariat s’est révélé redondant et sans pouvoir opérationnel. En quatre ans, il n’a produit que 18 notes à la portée limitée, sans influence réelle sur la décision publique.

Ses missions de prospective et d'évaluation sont déjà assurées par des organismes existants tels que France Stratégie, le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) ou encore la Cour des comptes, rendant son maintien inutile.

Sa suppression permettrait de clarifier le pilotage de la stratégie de l'État, de réduire les doublons administratifs et de réaffecter les 1,9 million d'euros et les effectifs concernés à des structures disposant d'une expertise avérée, sans perte de capacité d'analyse ni de planification pour le gouvernement.

Cet amendement tend à réduire les crédits de l'action 11 « Stratégie et prospective » du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du gouvernement ».